



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2015-064**

\*\*\*

**Objet :**

**Hôtel de Laurès – 2015  
Travaux de sauvegarde  
Demande de subvention**

Délibération affichée le :

L'an deux mille quinze et le vingt trois juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Étaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier — SOREL Joëlle – BLANES Michel – LEROY Annie – DEHAIL Francine – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean-louis - DEBEAUCHE Christine – DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – MATEO Amélie — DEJEAN Anne Marie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier

**Pouvoirs :** CHRISTOL Marcel à SOTO Jean-François - LABEUR Martine à FALZON Serge - COLOMBIER François à SERVEL Olivier - SANCHEZ Marie-Hélène à CABOCHE Chrystelle - ADELAERE Sylvain à BLANES Michel - EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie - SUQUET Maguelonne à LECOMTE Olivier

**Absent :** POURTIER Jean Luc

Convocation du 17 juin 2015

Mme Amélie MATEO est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'au cours de l'année 2013, un dossier de demande de subvention pour les travaux de sauvegarde de l'Hôtel de Laurès avait été déposé auprès de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil Général.

Il convient toutefois de réactualiser ce dossier.

Des travaux doivent être réalisés dans les meilleurs délais afin d'assurer la sauvegarde de l'Hôtel de Laurès, monument inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques en incluant les travaux d'isolation. Il sera ensuite envisagé des travaux de réhabilitation.

Le programme sauvegarde est estimé ainsi en HT

- Montant des travaux de sauvegarde	270 000 €
- Montant des travaux d'isolation	25 000 €
- Montant des honoraires de maîtrise d'œuvre	29500 €
- Montant des honoraires des autres prestations	
Intellectuelles	6 000 €
- Imprévus et autres	7 000 €

TOTAL HT 337 500 €

Pour mener à bien ce projet, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des Collectivités (DRAC, Conseil Régional et Conseil Général) susceptibles de nous aider.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **28 voix POUR (unanimité)**

- **ANNULE** le dossier de demande de subvention présenté en juin 2013
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des Collectivités (DRAC, Conseil Régional et Conseil Général) susceptibles de nous aider pour mener à bien ces travaux de sauvegarde.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.

